

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

**Présents** : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite Mayot Vincent, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Martin Grégoire, Alègre Carlos, Besset Grégory,

**Absents excusés** : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Lebailly Laurence, pouvoir à Caule Suzanne, Richon Isabelle, pouvoir à Moreau Catherine, Delattre Nicolas, pouvoir à Rouby Gérard, Auternaud Audrey, pouvoir à Peyrache Agnès, Plenet Jaouen, Boyer Anne.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance** : Mayot Vincent

**Membres en exercice** : 22    **Présents** : 14    **Pouvoirs** : 6    **Votants** : 20

**D2024-023 – Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe Production d'énergie photovoltaïque**

Entendu la présentation par la première adjointe, adjointe déléguée aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vote le budget primitif 2024 du budget annexe Production d'énergie photovoltaïque et arrête ainsi les comptes :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Nouvelles Prévisions	18 030.75
	<b>Total du Budget</b>	<b>18 030.75</b>
Recettes	Nouvelles Prévisions	15 214.00
	Résultat reporté	2 816.75
	<b>Total du Budget</b>	<b>18 030.75</b>
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Restes à réaliser	-
	Nouvelles Prévisions	51 001.09
	<b>Total du Budget</b>	<b>51 001.09</b>
Recettes	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté	30 769.09
	Affectation du résultat 2023	6 800.00
	Nouvelles Prévisions	13 432.00
	<b>Total du Budget</b>	<b>51 001.09</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,